

VISITE ANNUELLE D'ENTRETIEN DE VOTRE CHAUDIÈRE

Ne passez pas à côté !

La visite annuelle d'entretien, c'est quoi ?



Votre logement est équipé d'une **chaudière** qui assure le chauffage et/ou l'eau chaude sanitaire de votre logement. Vous devez faire **vérifier son état de fonctionnement chaque année**. Plus qu'une simple visite, l'entretien de votre chaudière **garantit votre sécurité et celle de vos proches**. Une chaudière bien entretenue **consomme 10% de moins** qu'une chaudière **non entretenue**.

Elle est **obligatoire et doit être réalisée tous les ans**.

Comment ça se passe ?



Notre prestataire Proxiserve vous propose **une date de visite**, durant laquelle vous devrez **laisser l'accès à votre logement**. Proxiserve vous contactera par sms pour confirmer votre présence à la date établie. Vous ne pourrez pas être là ? Proxiserve vous enverra (ou vous a déjà envoyé) une **lettre en recommandé** pour vous faire une **nouvelle proposition de date**.

Est-ce que je dois payer des frais supplémentaires ?



Ce service est **compris dans votre contrat chaudière**, vous n'avez donc **aucun frais supplémentaire** à payer.

Qu'est-ce que je risque si je ne fais pas cette visite ?



Dans le cas où la visite n'a pu être réalisée, une **sommation par huissier de justice vous sera envoyée**, vous demandant de **prendre rendez-vous avec Proxiserve**. Cette visite étant une **obligation légale**, tout manquement pourra faire l'objet de **sanctions**.

Si vous avez déjà effectué votre visite et que vous recevez une sommation, merci de ne pas en tenir compte. Dans le cas contraire, nous vous demandons de **contacter Proxiserve** afin de **fixer un rendez-vous début 2026**.

Découvrez comment se réalise
la visite d'entretien de votre chaudière :



<https://www.youtube.com/watch?v=qDK6TtIsTs>